



# Médiation pénale suite violences conjugales

Par **Daniele bazabas**, le **14/08/2018** à **14:39**

Bonjour, suite à diverses plaintes déposées à l'encontre de mon mari de ma part pour violences menaces harcèlements et coups envers ma fille de 20 ans, nous sommes convoqués à une médiation pénale tous les trois. Depuis le dépôt de plainte, mon mari n'a pas cessé de nous harceler insulter nous demandant de quitter le domicile conjugal, il lui arrive de partir à son travail avec toutes les télécommandes des télévisions les câbles pour la wifi et le téléphone fixe parce qu'il exige que je lui fasse à manger. Il m'insulte pratiquement tous les jours et bien d'autres choses. Nous sommes suivies ma fille et moi par une psychologue. Je n'ai pas donné mon accord pour une médiation pénale parce que cela ne changera rien du tout la preuve monsieur continue de nous atteindre psychologiquement et cela devient invivable à la maison je suis en invalidité car j'ai des problèmes de santé. Je déprime beaucoup. Je ne sais pas si j'aurai gain de cause car mon mari est un manipulateur. Que risque-t'il ? A quoi puis-je m'attendre ?